Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212901250-20261016-16102026_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
29390 LEUHAN

L'an deux mil vingt-six, le seize du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LE ROUX, Maire.

Sont présents : LE ROUX Michel, QUEMERE Martine, JAFFRÉ Marc, TROALEN Michèle, MARCHAND Anthony, PACAUD Valérie, QUEIGNEC Patrick, MAGUER Myriam, JACQ Ronan, RENOT Erwan, BERTHOU Julie, COIGNARD Thomas, RIVOAL Noa, DURANT Morgane .

Absente : LE FAOU Laura

Monsieur Noa RIVOAL a été nommé secrétaire.

Convocation :
le 9 octobre 2026

Nombre de conseillers :

en exercice : 15
présents : 14
votants : 14

OBJET : Echange et cession de parcelles 18 rue de la mairie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu Monsieur Romain JAMET, domicilié 18 rue de la mairie à LEUHAN afin de discuter d'un échange de garages.
Il explique qu'il serait intéressant que la commune de LEUHAN échange son garage cadastré I 2020 et I 2022 avec une parcelle de terrain et un garage de la parcelle I 2030 appartenant à Romain JAMET au n°18 rue de la mairie. Cet échange permettrait d'avoir un espace conséquent près de la salle polyvalente et de l'école pour faire des aménagement paysagers et quelques places de stationnement.

Monsieur le Maire propose l'échange des parcelles I 2020 et I 2022 : un garage propriété de la commune de LEUHAN, avec une partie de la parcelle I 2030 : le garage et le terrain qui jouxte le garage, dont Romain JAMET est propriétaire.
Il faudra faire intervenir un géomètre pour le bornage de la parcelle I 2030.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal autorise

- que la commune cède les parcelles I 2020 et I 2022 à Monsieur Romain JAMET, et qu'en contrepartie Monsieur Romain JAMET cède une partie de la parcelle I 2030 : le garage et le bas du terrain qui jouxte le garage,
- Que la commune fasse intervenir un géomètre à ses frais,
- Les frais de notaire seront partagés à 50% à la charge de la commune de LEUHAN et 50% à la charge de Monsieur Romain JAMET.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Michel LE ROUX,

MAIRIE DE LEUHAN (Finistère)